

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.534.2011.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'HARMONISATION DES
CONTRÔLES DES MARCHANDISES AUX FRONTIÈRES

GENÈVE, 21 OCTOBRE 1982

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ANNEXE 9 DE LA CONVENTION¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Au 31 août 2011, aucune des parties contractantes à la Convention susmentionnée n'ayant communiqué d'objection au Secrétaire général, par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 22 de la Convention, la nouvelle annexe 9 à la Convention entrera en vigueur pour toutes les parties contractantes le 30 novembre 2011.

Le 1^{er} septembre 2011



¹ Voir notification dépositaire C.N.552.2010.TREATIES-2 du 31 août 2010 (Proposition d'une nouvelle annexe 9 à la Convention).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.